



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

passport

Question écrite n° 119992

Texte de la question

M. Éric Woerth appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la remise des passeports aux maires des communes rurales. La délivrance de ces passeports, dont la conception est désormais centralisée à Saint-Nazaire, se fait par coursier. Or ces derniers souhaitent déposer les passeports en main propre uniquement aux maires de la commune de résidence du demandeur. Cette méthode pose de nombreux problèmes notamment liés au fait que les maires de petites et moyennes communes rurales n'effectuent des permanences dans leur mairie qu'occasionnellement. Aussi, il lui demande de bien vouloir l'informer sur les mesures envisagées par le ministère pour éviter qu'en l'absence du maire dans une petite commune, le passeport se retrouve bloqué, rallongeant d'autant le délai d'attente.

Texte de la réponse

Le nouveau mode d'acheminement des passeports électroniques, retenu par l'Imprimerie nationale, pose certaines difficultés pour les petites collectivités territoriales. En effet, ces passeports sont fabriqués de façon centralisée près de Douai, puis sont acheminés par une société privée vers l'ensemble des communes du territoire. Les procédures de sécurité imposées au transporteur pour la remise de ces documents ont entraîné des difficultés, notamment pour les petites communes, conduisant à un allongement des délais de délivrance. Aussi, les services du ministère ont étudié, dans le cadre du monopole dévolu à l'Imprimerie nationale, une solution alternative pour les petites mairies qui repose sur une offre du groupe La Poste, inspirée de la procédure en place pour les cartes nationales d'identité. Cette solution permet, en cas d'échec de la livraison d'un pli contenant des passeports électroniques, de mettre celui-ci en instance au bureau de poste le plus proche. Cette solution, qui a entraîné une modification du processus de production à l'Imprimerie nationale, a été mise en place le 23 janvier et permettra progressivement de résoudre toutes les difficultés.

Données clés

Auteur : [M. Éric Woerth](#)

Circonscription : Oise (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119992

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire (II)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2007, page 2317

Réponse publiée le : 1er mai 2007, page 4151